



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Michel MURLIN

Journaliste

Philippe PINON-GUERIN
Vice-Président de la Commission territoriale
Vallées de Marne
Directeur du Conservatoire des Espaces Naturels
de Champagne-Ardenne



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Le SDAGE : qu'est-ce que c'est ?

Jean-Christophe INGLARD
Directeur territorial Vallées de Marne
Agence de l'eau Seine-Normandie



SDAGE & PDM 2022-2027

- La feuille de route du bassin pour les 6 ans à venir
- Des objectifs ambitieux pour les milieux aquatiques
- Des orientations structurantes pour la politique de l'eau
- Des orientations à décliner localement dans la concertation :

- Dans les travaux, opérations et activités menés sur le terrain
- A travers les outils des collectivités et de l'Etat



- Des mesures déclinées par cours d'eau, nappe... pour atteindre les objectifs

Geo.eau-seine-normandie.fr



Les atouts du SDAGE

Améliorer les milieux aquatiques et la ressource en eau : de nombreux co-bénéfices

Sécurité et pérennité

Gestion des canicules, des
Ruissellements/Inondations/
coulées de boues
Usages équitables
Autonomie des territoires
Sécurité juridique

Economique

Economies réalisées en termes
d'installation et d'entretien
Attractivité, paysage
Développement du territoire



Santé

Eau de qualité (alimentation en eau
potable, baignade ...)
Baisse des substances dangereuses
Équilibres des nutriments
Santé environnementale

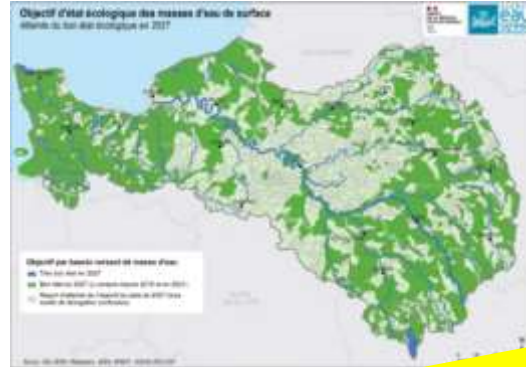
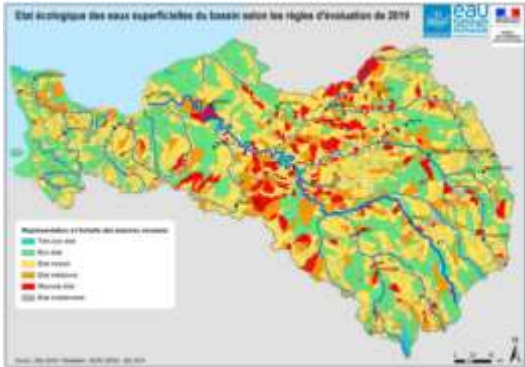
Bien-être et cadre de vie

Végétalisation de l'espace : santé
mentale et physique
Lieu de ressourcement

Les objectifs phares du SDAGE

- 52% de masses d'eau cours d'eau en bon état écologique à 2027
- 32% des masses d'eau souterraine en bon état à 2027
- Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses dues aux nitrates et aux pesticides : eau potable, eutrophisation marine
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau du bassin
- Rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs déficitaires

Le défi à relever



REPÈRES CLIMATIQUES BASÉS SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'EAU EN SEINE-NORMANDIE D'ICI LA MOITIÉ DU XX^{ÈME} SIÈCLE¹⁷ :

- une baisse des débits de 10 à 30 % en 2030-2060 ;
- un niveau moyen des nappes correspondant à celui des 10 % d'années les plus sèches connues à ce jour ;
- une multiplication par 3 du nombre de jours en sécheresse agricole dans la période 2030-2060 ;
- une multiplication par 10 du nombre de jours en sécheresse hydrologique ;
- une montée du niveau de la mer de 1m d'ici 2050, compte tenu des événements extrêmes ;
- une augmentation de la température de surface et une acidification des océans ;
- une augmentation de l'évapotranspiration de 20 % d'ici à 2060 ;
- une fréquence accrue des pluies fortes et des tempêtes.

Favoriser la résilience des territoires **en généralisant les solutions fondées sur la nature**

Par exemple, des rivières restaurées participent à la résilience du territoire tout en remplissant l'objectif de bon état !

- **52%** de masses d'eau cours d'eau en bon état écologique à 2027
- **Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses dues aux nitrates et aux pesticides** : eau potable, eutrophisation marine
- **Restaurer la continuité écologique** des cours d'eau du bassin
- **Rétablir l'équilibre quantitatif** dans les secteurs déficitaires

Portée juridique du SDAGE

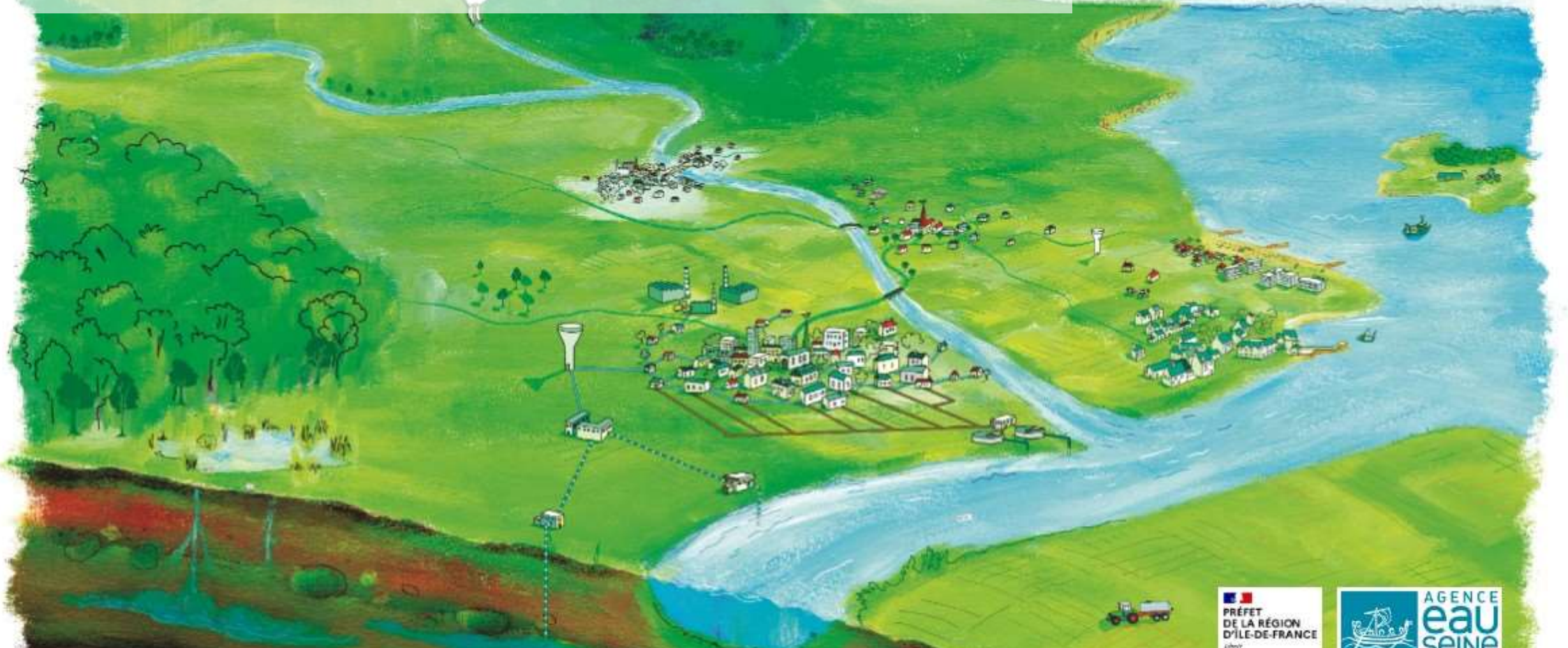
Le SDAGE s'inscrit dans un rapport de compatibilité et ne crée pas de droit

Des **leviers** : les SAGE, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme et une condition de réussite : la **concertation locale**

Le SDAGE **fixe des objectifs** et expose les meilleurs moyens de les atteindre, en laissant **toute latitude aux acteurs visés** pour identifier les plus adaptés à mettre en œuvre

Orientation fondamentale 1


Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée



Orientation fondamentale 2

Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable

Orientation fondamentale 3 Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles

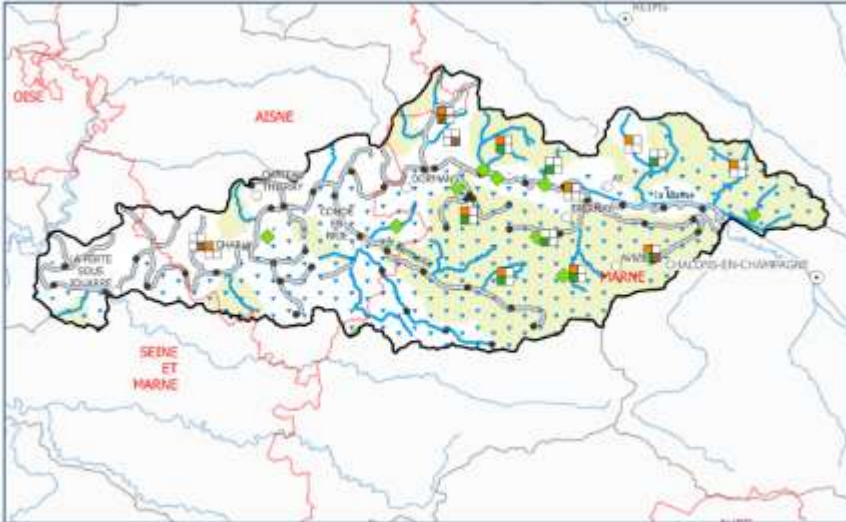


Orientation fondamentale 4
Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

Orientation fondamentale 5

Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Programme de mesures



- **Des mesures proportionnées à l'atteinte des objectifs**, en fonction de l'ampleur des efforts à faire et de la difficulté technique et financière
- **80 fiches** par unité hydrographique
- **6,2 milliards d'euros d'investissements**



Pour avoir l'ensemble des éléments à la masse d'eau : <https://geo.eau-seine-normandie.fr/>

Conclusion et réflexion

Merci de votre attention !





FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

**POSEZ VOS QUESTIONS AU
06 09 56 16 75**

Résilience et SDAGE : Favoriser l'infiltration

Favoriser l'infiltration en milieu urbain : que dit le SDAGE ?

Adeline LIVE

Chargée de projet politique territoriale
Direction Connaissance & Planification
Agence de l'eau Seine-Normandie

Réduire l'imperméabilisation des sols et infiltrer les eaux pluviales à la source

Cadre de vie

Valeur paysagère,
récréative et culturelle

Rafrâichissement

Biodiversité



La nature : une solution au changement climatique en Île-de-France, ARB Ile de France

Agriculture urbaine

Réduction des coûts

Stockage de carbone

Limiter le risque inondation

Réduction des pollutions et dépollution

Recharge des nappes

Réduire l'imperméabilisation des sols et infiltrer les eaux pluviales à la source

EVITER

Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols par une réflexion le plus en amont possible

Etude de densification des zones déjà urbanisées avant toute ouverture d'un secteur à l'urbanisation

Privilégier l'utilisation de **terrains en zone urbanisée, déjà ouverte à l'urbanisation et desservie par les réseaux**

Réduire l'imperméabilisation des sols et infiltrer les eaux pluviales à la source

Pour les documents d'urbanisme et les projets et aménagements

EVITER

Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols par une réflexion le plus en amont possible

Etude de densification des zones déjà urbanisées avant toute ouverture d'un secteur à l'urbanisation

Privilégier l'utilisation de **terrains en zone urbanisée, déjà ouverte à l'urbanisation et desservie par les réseaux**

REDUIRE

Encadrer et réaliser l'urbanisation pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la source

Viser le **zéro rejet d'eau pluviale** dans les réseaux a minima pour les pluies courantes

Noues pluviales, matériaux perméables...

Ex règles: Part minimale de **surface non imperméable**
Coefficient de **pleine terre**
Réduire au maximum l'imperméabilisation non indispensable (parkings, abords des bâtiments...)

S'appuyer sur le **schéma directeur de gestion des eaux pluviales**, sur le **zonage pluvial**, ...

Réduire l'imperméabilisation des sols et infiltrer les eaux pluviales à la source

Pour les documents d'urbanisme et les projets et aménagements

EVITER

Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols par une réflexion le plus en amont possible

Etude de densification des zones déjà urbanisées avant toute ouverture d'un secteur à l'urbanisation

Privilégier l'utilisation de **terrains en zone urbanisée, déjà ouverte à l'urbanisation et desservie par les réseaux**

REDUIRE

Encadrer et réaliser l'urbanisation pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la source

Viser le **zéro rejet d'eau pluviale** dans les réseaux a minima pour les pluies courantes

Noues pluviales, matériaux perméables...

Ex règles: Part minimale de **surface non imperméable**
Coefficient de **pleine terre**
Réduire au maximum l'imperméabilisation non indispensable (parkings, abords des bâtiments...)...

S'appuyer sur le **schéma directeur de gestion des eaux pluviales**, sur le **zonage pluvial**, ...

Pour les documents d'urbanisme

COMPENSER

Par la désimperméabilisation de l'existant, en visant 100% en milieu rural et 150% en milieu urbain

Identifier et estimer les surfaces imperméabilisées actuelles pouvant faire l'objet de désimperméabilisation

Changement de recouvrement du sol imperméable par un matériau plus perméable

Déconnection des eaux pluviales d'un réseau de collecte

Saisir les différents projets de la collectivité (renouvellement urbain, voirie, cours d'école...)

Réduire l'imperméabilisation des sols et infiltrer les eaux pluviales à la source

Pour les documents d'urbanisme et les projets et aménagements

EVITER

Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols par une réflexion le plus en amont possible

Etude de densification des zones déjà urbanisées avant toute ouverture d'un secteur à l'urbanisation

Privilégier l'utilisation de **terrains en zone urbanisée, déjà ouverte à l'urbanisation et desservie par les réseaux**

REDUIRE

Encadrer et réaliser l'urbanisation pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la source

Viser le **zéro rejet d'eau pluviale** dans les réseaux a minima pour les pluies courantes

Noues pluviales, matériaux perméables...

Ex règles: Part minimale de **surface non imperméable**
Coefficient de **pleine terre**
Réduire au maximum l'imperméabilisation non indispensable (parkings, abords des bâtiments...)...

S'appuyer sur le **schéma directeur de gestion des eaux pluviales**, sur le **zonage pluvial**, ...

Pour les documents d'urbanisme

COMPENSER

Par la désimperméabilisation de l'existant, en visant 100% en milieu rural et 150% en milieu urbain

Identifier et estimer les surfaces imperméabilisées actuelles pouvant faire l'objet de désimperméabilisation

Changement de recouvrement du sol imperméable par un matériau plus perméable
Déconnection des eaux pluviales d'un réseau de collecte

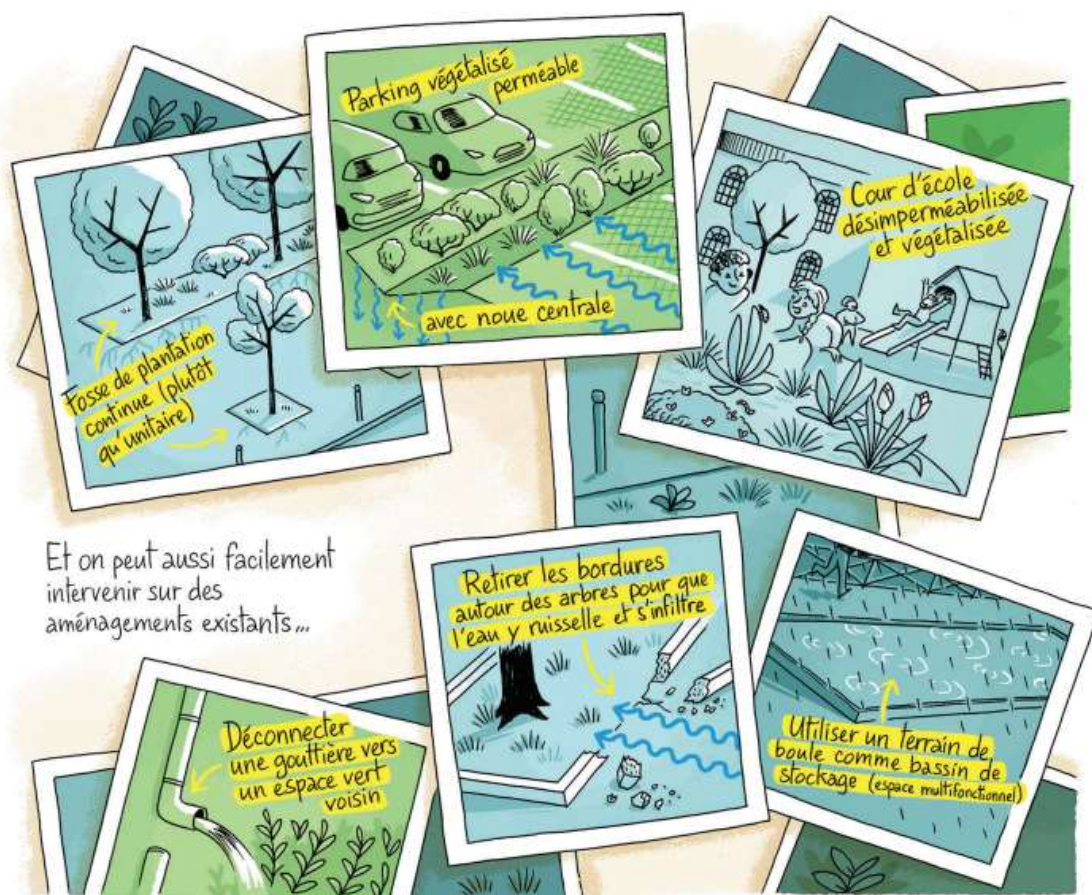
Saisir les différents projets de la collectivité (renouvellement urbain, voirie, cours d'école...)



Réduire l'imperméabilisation des sols et infiltrer les eaux pluviales a la source

DE NOMBREUSES SOLUTIONS POUR RENATURER LES SOLS

Cette prise en compte des sols peut sembler lourde à mettre en place et ne concerner que de gros projets. Mais en pratique, on peut réaliser des choses simples et à petite échelle...



Dans les aménagements (urbanisation, renouvellement urbain, projets, aménagements existants)

En amont dès la planification urbaine



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Stratégie de désimperméabilisation

Carine OBRIOT

Chargée d'opérations – Service Investissements des
Collectivités, de l'Industrie et des Milieux Aquatiques
Agence de l'eau Seine-Normandie

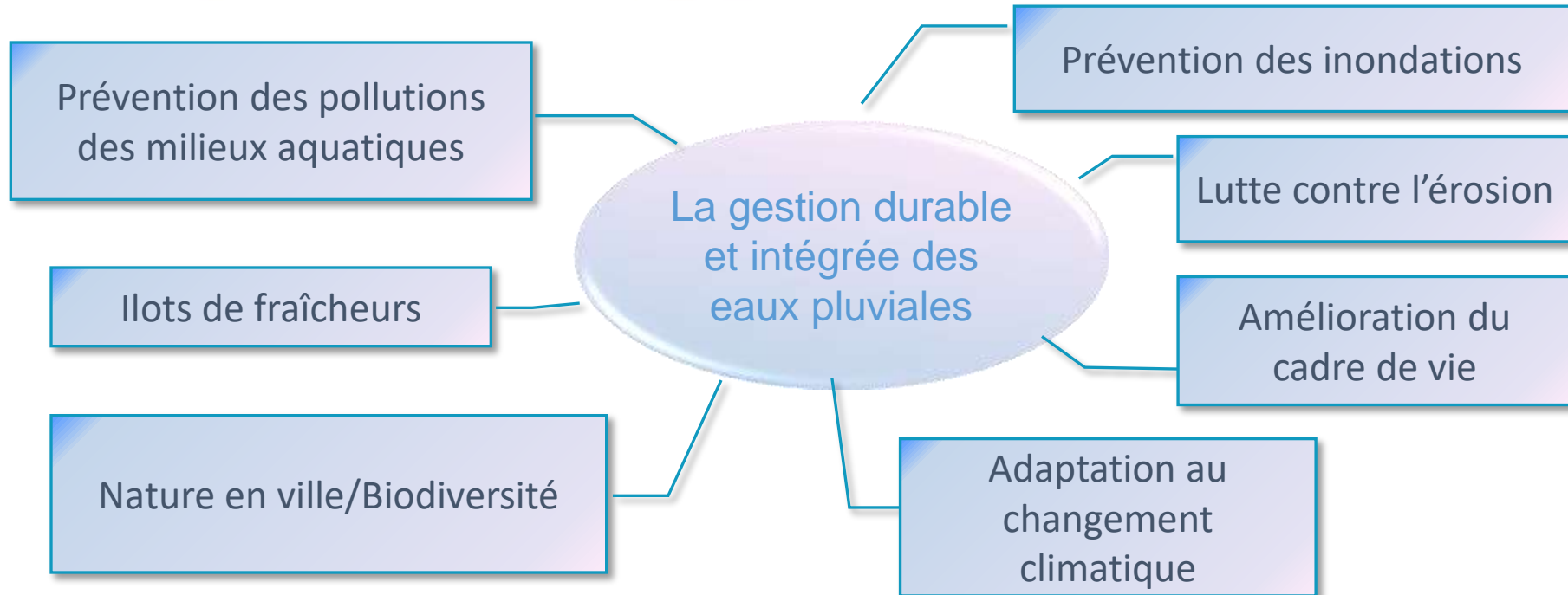
Marion BLANC

Animatrice de la Protection du Milieu Récepteur – Direction
de l'eau - Communauté d'Agglomération Châlons Agglo



Les enjeux

Des enjeux multiples à la convergence de plusieurs politiques publiques :





Quelles solutions ?

Gérer la pluie au plus près de son point de chute, plutôt que l'évacuer le plus rapidement possible en :

- favorisant son infiltration
- se rapprochant le plus possible du cycle naturel de l'eau dans les projets d'urbanisation nouvelle ou de réaménagement
- adaptant le choix des solutions au type de pluie à gérer et au contexte local (topographie, perméabilité, enjeux environnementaux, occupation des sols...)
- privilégiant les espaces multifonctionnels
- encourageant les solutions fondées sur la nature



Financement des études

| Nature des études | Aides sous forme de subvention |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Etudes générales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma directeur de gestion des eaux pluviales ▪ Zonage des eaux pluviales | <p>80%</p> |
| <p>Etudes spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes préalables d'aide à la décision avant travaux ▪ Etudes de conception MOE (DIA à ACT) | <p>50% (maîtres d'ouvrage publics) ou 50 à 70% (maîtres d'ouvrage privés)</p> |
| <p>Etudes d'exécution (EXE, DET, OPC, AOR)</p> | <p>Taux travaux</p> |



Financement des travaux

| Nature des travaux | Aides sous forme de subvention |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines</p> <p>(collectivités, HLM, entreprises publiques et privées)</p> | <p>80% (maîtres d'ouvrage publics) ou 40 à 60% (maîtres d'ouvrage privés)</p> |



Les conditions d'éligibilité

| Critères d'éligibilité (E) | Aspects techniques à vérifier |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| E | Projet situé en zone urbanisée (notion d'urbanisation existante) |
| E | Réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés lors de pluies courantes |
| E | Pluies courantes gérées sur des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert ou stockées pour utilisation (notion de zéro rejet pour les pluies courantes) |
| E | Maitrise des pollutions dès l'origine du ruissellement |
| E | Travaux éligibles justifiés par des études pertinentes |
| E | Pour les toitures végétalisées : épaisseur substrat toiture végétalisée ≥ 8 cm |

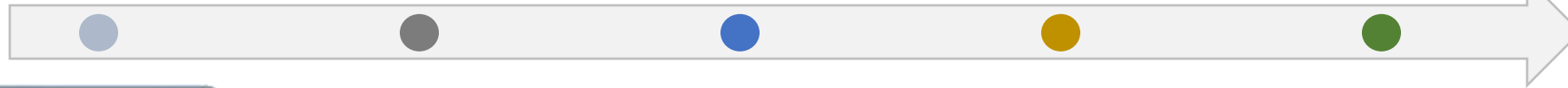


Nouveau suite à révision du programme : prix plafond en fonction du niveau d'ambition du projet

| Montant forfaitaire au m ² | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Travaux de réduction à source des écoulements de temps de pluie | Toiture végétalisée | Forfait |
| Maintien ou augmentation des surfaces de pleine terre + Diminution de la surface imperméable initiale de 30%, avec végétalisation ou Infiltration des pluies courantes et fortes (notion de zéro rejet) | Épaisseur du substrat ≥ 25 cm | 100 € / m² éligible |
| Maintien ou augmentation des surfaces de pleine terre | 8 cm ≤ Épaisseur du substrat < 25 cm | 60 € / m² éligible |
| Diminution des surfaces de pleine terre | | 30 € / m² éligible |

Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales

2019



Etude de
gouvernance

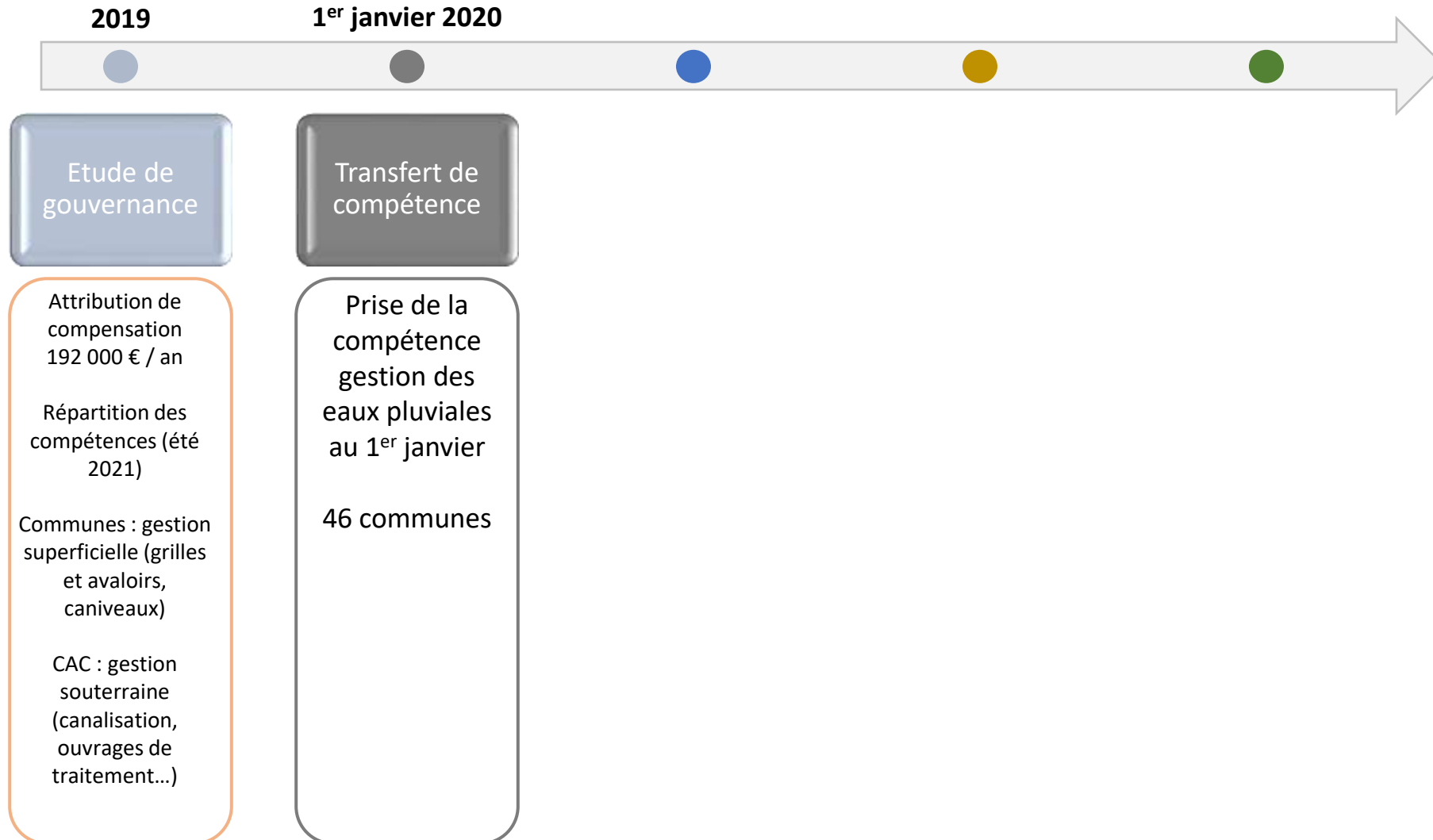
Attribution de
compensation
192 000 € / an

Répartition des
compétences (été
2021)

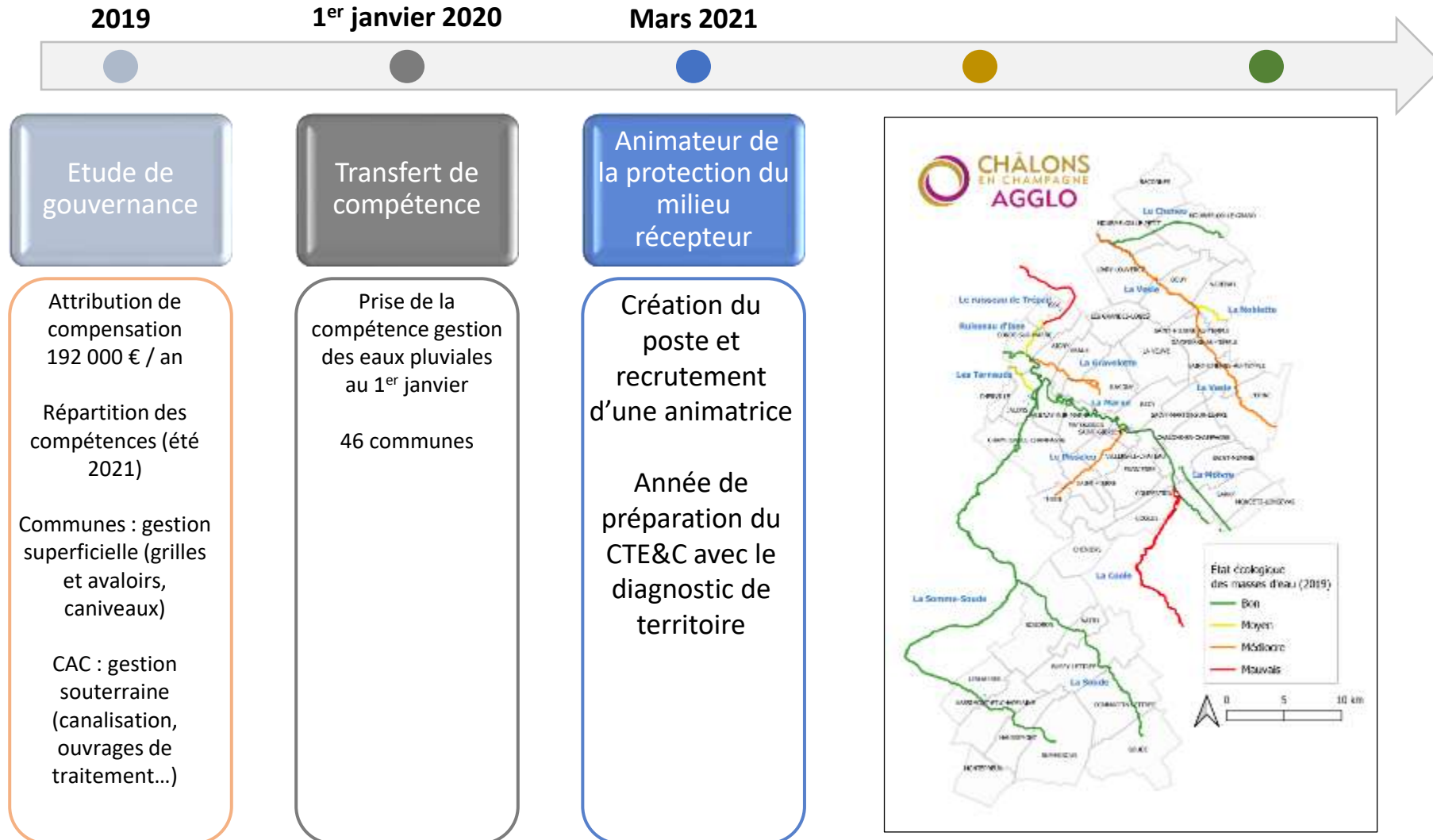
Communes : gestion
superficielle (grilles et
avaloirs, caniveaux)

CAC : gestion
souterraine
(canalisation, ouvrages
de traitement...)

Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales



Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales

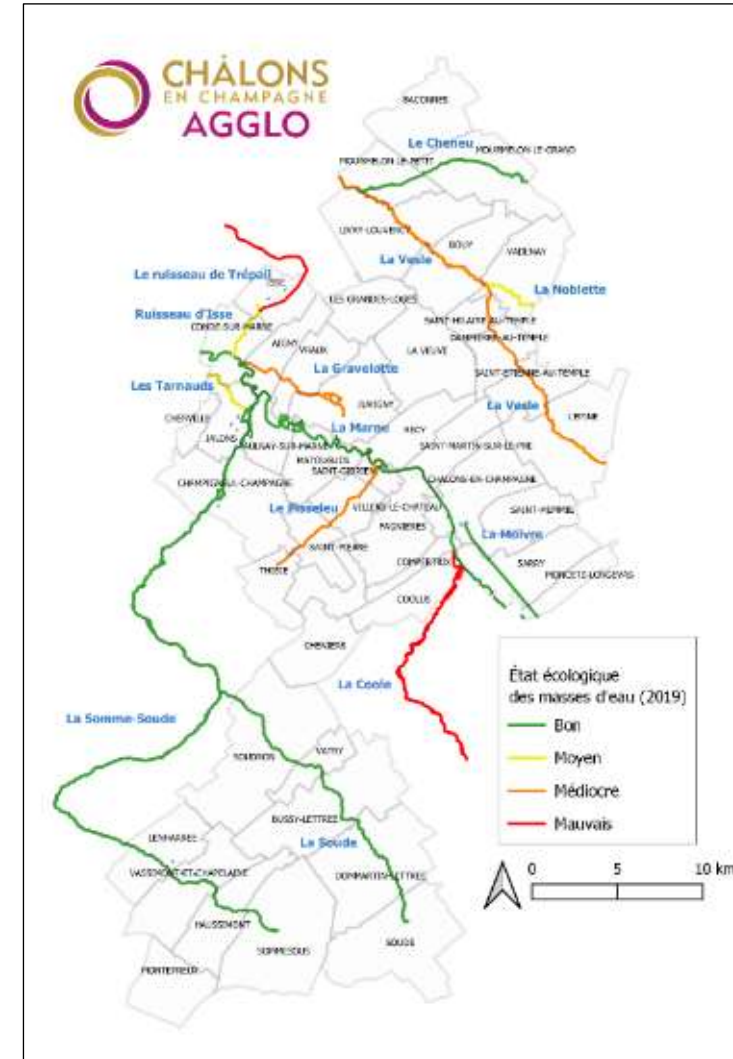


Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales

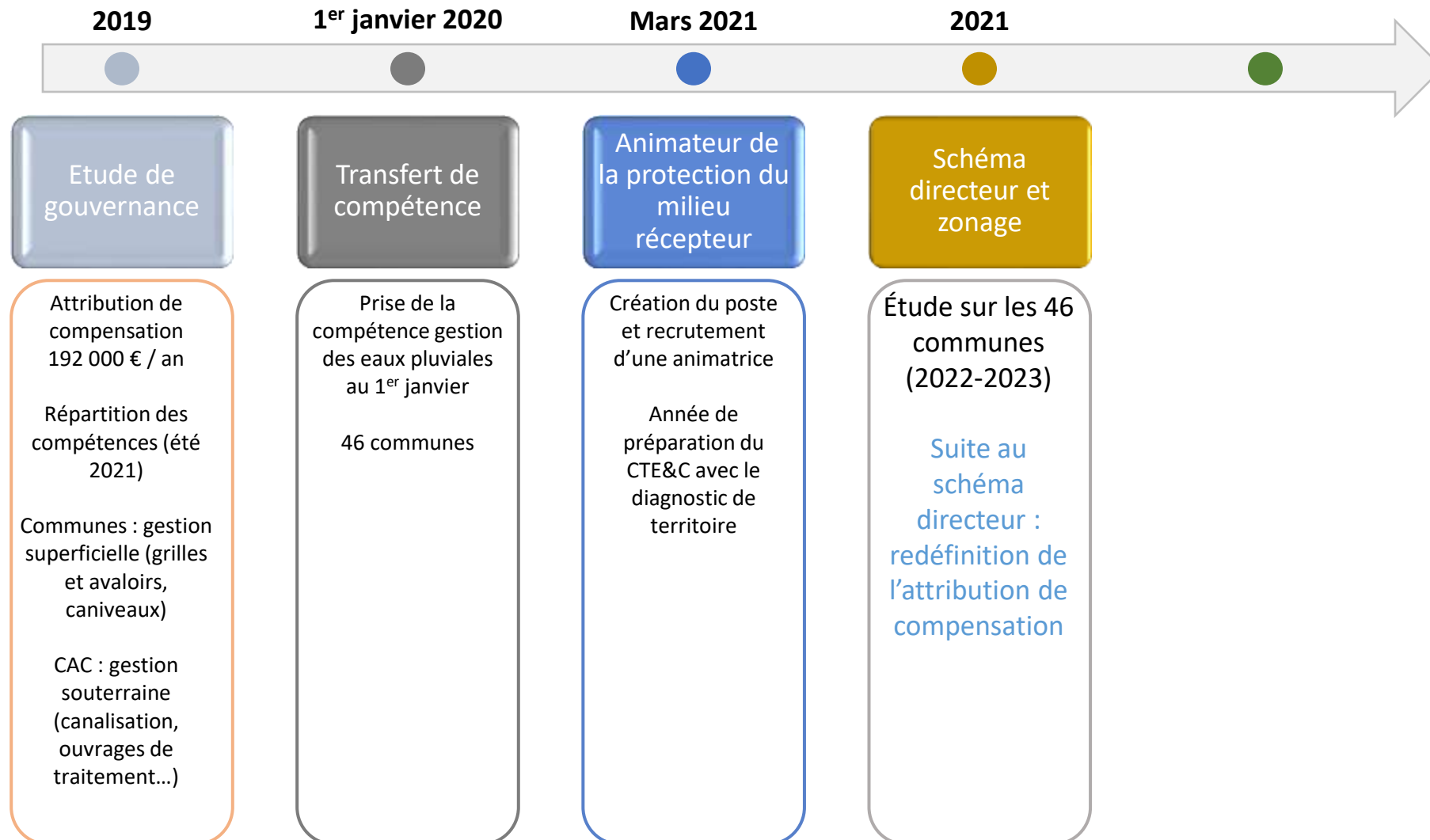
Les enjeux du territoire :

Des cours d'eau dégradés (phytosanitaire diffus, micro-polluants ponctuels, macro-polluants ponctuels, phosphore diffus...)

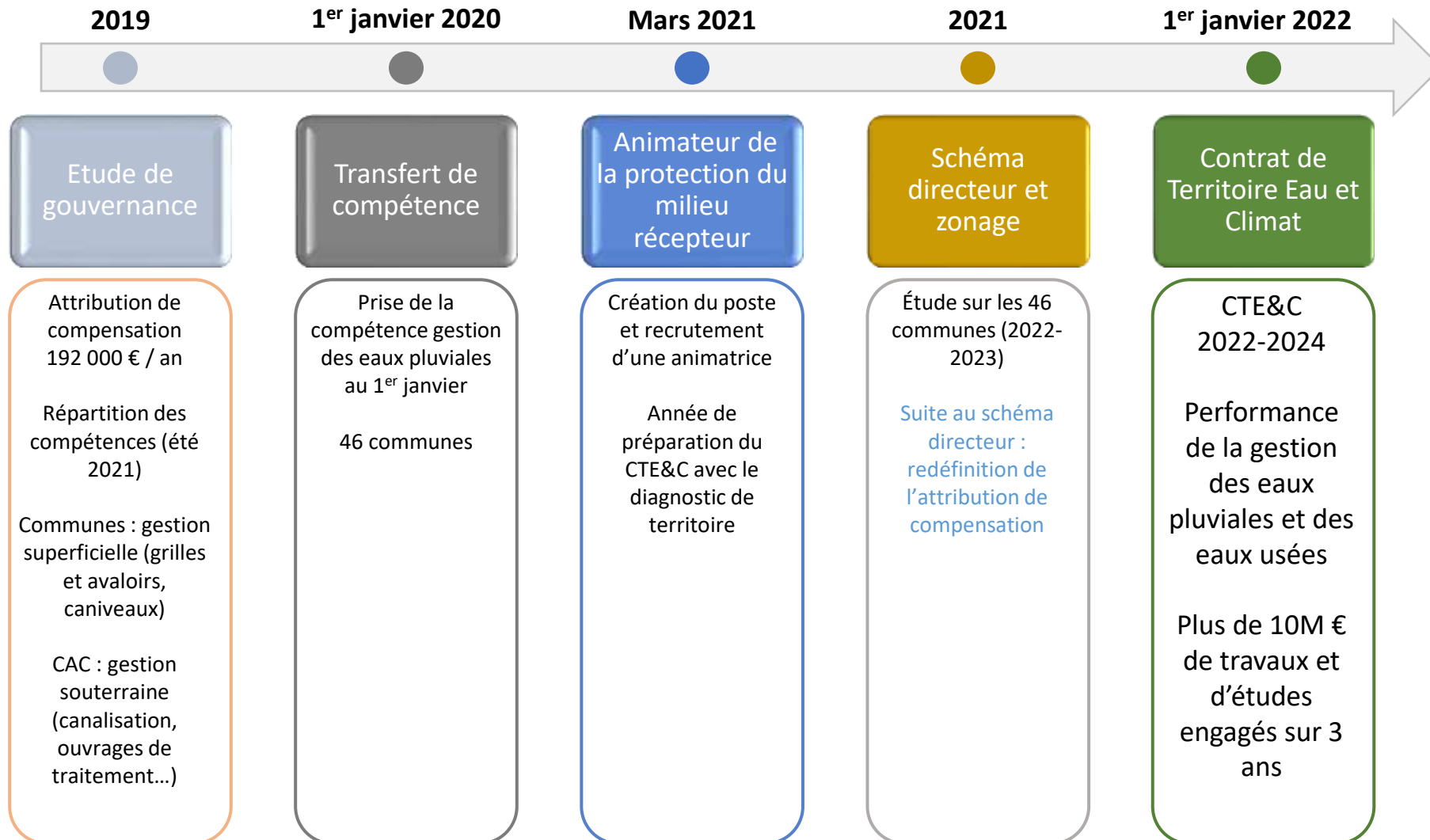
- 8 masses d'eau : état écologique dégradé (moins que bon)
- 3 masses d'eau: état physico-chimique dégradé (moins que bon)
- 12 masses d'eau : état chimique mauvais



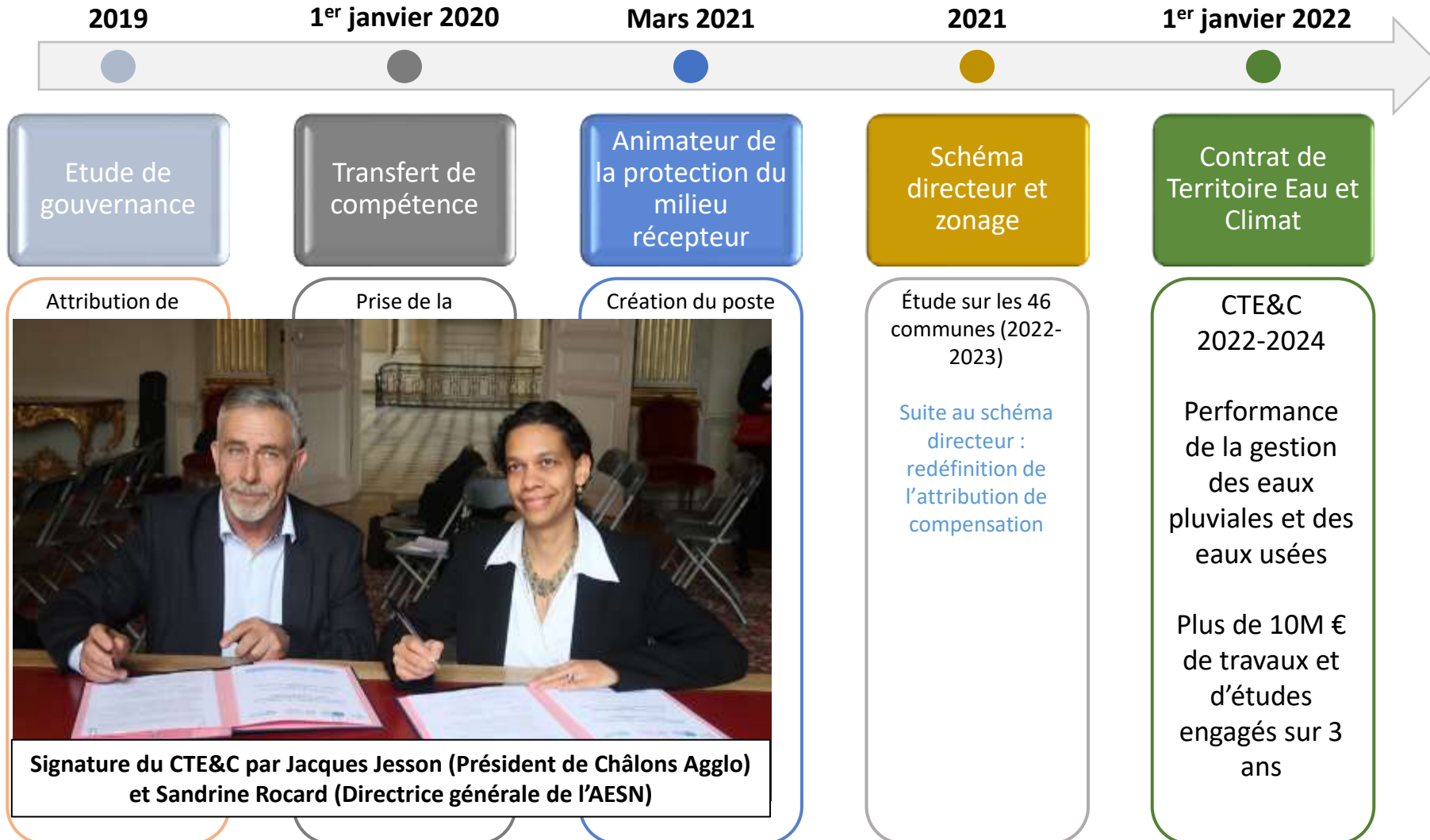
Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales



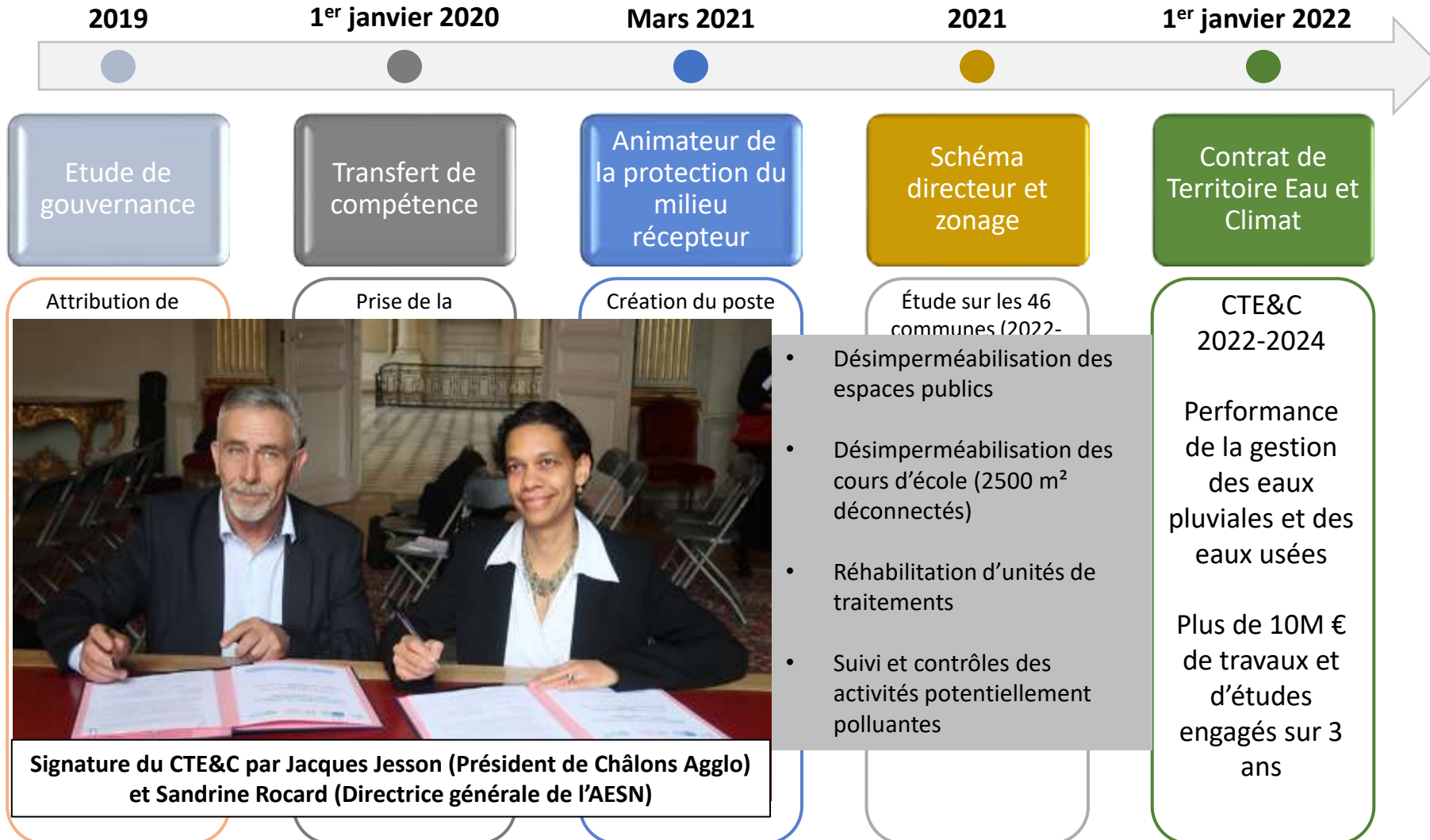
Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales



Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales



Stratégie de Châlons Agglo pour la gestion des eaux pluviales



Les projets réalisés sur le territoire de Châlons Agglo

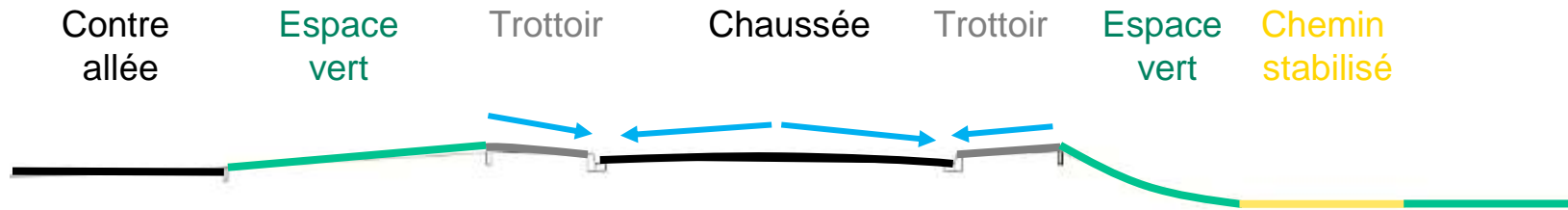
| Années | 2021 | | | 1 ^{er} semestre 2022 | |
|------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Projets | Cour d'école Ferdinand Buisson | Allée de forêts | Cour d'école Croix-Jean- Robert | Parkings Bussy et Chopin | Salle socio- culturelle |
| Maître d'ouvrage | Châlons | Châlons | Châlons | Nov'Habitat | Condé-sur- Marne |
| Surface déconnectée des réseaux pluviaux | 1 239 m ² | 8 156 m ² | 1 198 m ² | 2 243 m ² | 2 415 m ² |
| Subventions AESN (% du projet) | 60 % | 10 % | - | 77 % | 5 % |

Les projets réalisés sur le territoire de Châlons Agglo

| Années | Projets futurs : 2 ^{ième} semestre 2022 / 2023 | | | | | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------|-----------------|----------------|----------------------------|
| Projets | Ilot Notre Dame | Square Malraux | Blanchisserie | 3 cours d'école | Secteur Chanzy | Récupération eaux toitures |
| Maître d'ouvrage | Châlons | Châlons | ACPEI ESAT | Châlons | Châlons Agglo | Matougues |
| Surface déconnectée des réseaux pluviaux | 10 646 m ² (projet) | 3 025 m ² (projet) | - | - | - | - |
| Subventions AESN | - | - | - | - | - | - |

Ex : Allée de forêts Châlons-en-Champagne

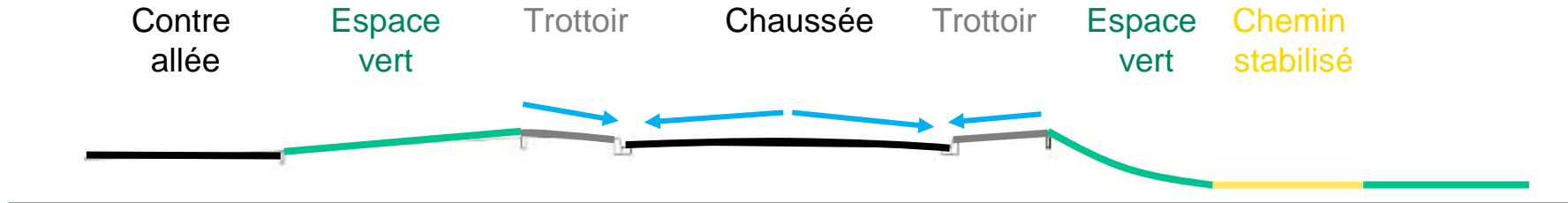
Etat initial / Objectifs :



- Evacuation des eaux de pluie de la chaussée et des trottoirs par les réseaux enterrés
- Projet de réfection de la voirie avec la création de bandes cyclables
- Volonté de gestion durable et intégrée des eaux pluviales
- Volonté de végétaliser les espaces et de diminuer les rejets

Ex : Allée de forêts Châlons-en-Champagne

Etat initial :



Etat final :



- Réorientation des eaux de pluie de la chaussée vers la noue pour infiltration
- Dimensionnement pour une pluie courante jusqu'à une période de retour de 10 ans, soit 40mm en 6h. Surverse au réseau pour une pluie supérieure
- Réorientation des eaux de pluie du trottoir vers l'espace vert

Ex : Allée de forêts Châlons-en-Champagne

Etat initial :



Etat final :



Ex : Allée de forêts Châlons-en-Champagne

Emprise projet : 11 306 m² initialement imperméables / 3150 m² le restent après travaux

Surface éligible pour le calcul du prix plafond : 8156 m²

- 2550 m² pistes cyclables + 4426 m² voiries réorientées vers 1180 m² EV et noues nouvellement créées

72 %
désimperméabilisation

Montant projet : 1 290 000 € HT global / 457 568 € réfection voiries

Montant éligible : 270 403 € HT (études et MOE interne)

Montant de l'aide de l'agence : 129 000 € (car autres cofinancement (70% FEDER liés à opération ANRU : limitation aide AESN à 10% du montant global)

Ex : NOV'HABITAT parking Debussy / Chopin - Châlons

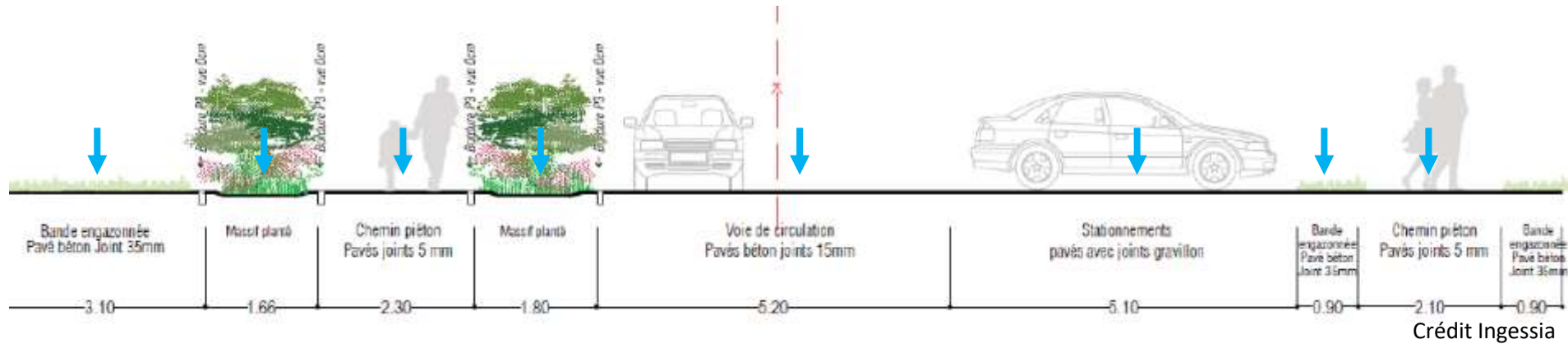
Etat initial / Objectifs :

- Projet porté par l'aménageur NOV'HABITAT (maitrise d'œuvre Ingessia)
- Zéro rejet au réseau pluvial jusqu'à une pluie centennale : pollution évitée au cours d'eau
- Amélioration du cadre de vie avec la végétalisation des espaces, la limitation d'îlot de chaleur et la désimperméabilisation



Ex : NOV'HABITAT parking Debussy / Chopin - Châlons

Etat final : • Principe de gestion des pluies courantes



- Gestion des pluies courantes par infiltration
- Techniques mises en œuvre : pavés drainants, pavés à joints large (surplombant une structure d'infiltration en GNT drainante 0/40), espaces verts en creux...

Ex : NOV'HABITAT parking Debussy / Chopin - Châlons

Etat final :

- Principe de gestion des pluies exceptionnelles
- Gestion des pluies exceptionnelles (> centennale) : ruissellement vers les espaces verts en creux



Ex : NOV'HABITAT parking Debussy / Chopin – Châlons

Passage en commission juin 2022

Emprise projet : 12 424 m² initialement imperméables

Surface éligible pour le calcul du prix plafond : 11 333 m²

- 2912 m² parking + 6370 m² voirie / trottoirs rendus perméables
- 2051 m² EV en creux

90 %
désimperméabilisation

1091 m² toiture réorientés vers puits d'infiltration en alimentation souterraine : gestion non à ciel ouvert = non éligible

Montant projet : 1 485 304 € HT global

Montant éligible : 1 262 618 € HT (1 214 801 € travaux + 11 373 € HT études préalables + 36 444 € MOE)

Montant de l'aide de l'agence : 915 739 € soit 62 % projet global



En conclusion

Pour une réalisation optimale de vos projets de gestion à la source des eaux pluviales :

- Anticiper la gestion des EP dans des projets multifonctionnels
- Associer l'ensemble des acteurs dont l'AESN / l'animateur dès la genèse du projet

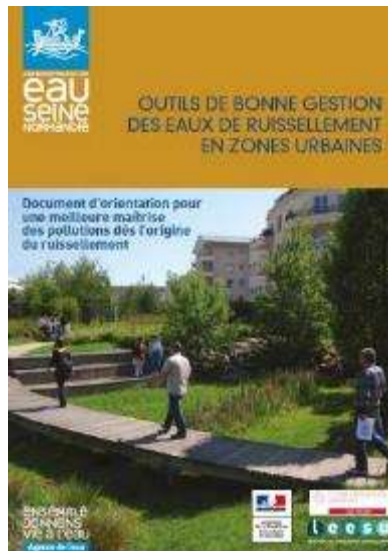


Dossier de demande d'aide financière :

- formulaire de demande d'aide disponible sur le site de l'agence : administratif et technique
(https://www.eau-seine-normandie.fr/formulaires_aides)
- propositions techniques et financières retenues
- dossier technique précisant les surfaces projets et la gestion des petites et fortes pluies, accompagné d'un plan du projet

Documentation :

Sites internet : Agences, ADOPTA, GRAIE, CEREMA, LEESU, DREAL





FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Favoriser l'infiltration en milieu rural : que dit le SDAGE ?

Adeline LIVE

Chargée de projet politique territoriale
Direction Connaissance & Planification
Agence de l'eau Seine-Normandie

Favoriser l'infiltration en milieu rural



- Laisser déborder l'eau dans des zones naturelles pour préserver des zones plus vulnérables aux crues
 - Favoriser l'autoépuration, limiter le réchauffement de l'eau et le colmatage
 - Soutenir la biodiversité
- Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants
 - Diversité d'habitats et d'écoulements qui favorisent l'infiltration en nappe
 - Limiter le risque de ruissellements, l'érosion et le transfert de polluants

Limiter le ruissellement pour prévenir les inondations et éviter le colmatage des rivières



Diagnostic et programme d'action pour limiter le ruissellement à l'échelle du bassin versant

- Zones contributrices, axes d'écoulement, éléments du paysage limitant le phénomène...
- Objectifs d'aménagement de l'espace, promotion et emploi de techniques d'hydraulique douce...

Traduction dans les outils locaux (zonage pluvial, documents d'urbanisme..)

- Infiltration à la source des eaux pluviales, préservation des éléments du paysage, obligations en matière de plantations, objectifs de qualité paysagère en vue d'une densité minimum d'éléments fixes sur les secteurs pertinents, ...

Développer les zones d'expansion de crues Restaurer les rivières et les zones humides



- Les SAGE, les documents d'urbanisme, les décisions GEMAPI, les décisions IOTA... doivent être compatibles avec :
 - l'objectif de **préservation du lit majeur et de ses fonctionnalités**
 - le principe de non dégradation et de restauration des **connexions naturelles entre lit mineur et lit majeur**
- **Identifier et cartographier les ZEC** si possible dans PLU (règles de protection), **définir l'espace de mobilité** (réf. de dimensionnement), **stratégie foncière**
- Elaborer des **plans de restauration** ambitieux, en **priorité aux cours d'eau à l'hydromorphologie dégradée** (cf. [géo-SN](#))
- **Restauration de la continuité** : liste de 800 ouvrages prioritaires, accessible dans [Géo-SN](#)



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Opération de Restauration de la continuité écologique Vannage de Chancenay sur l'Ornel

Denis LALEVEE

Directeur du Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de
ses Affluents

Axel LE LIARD

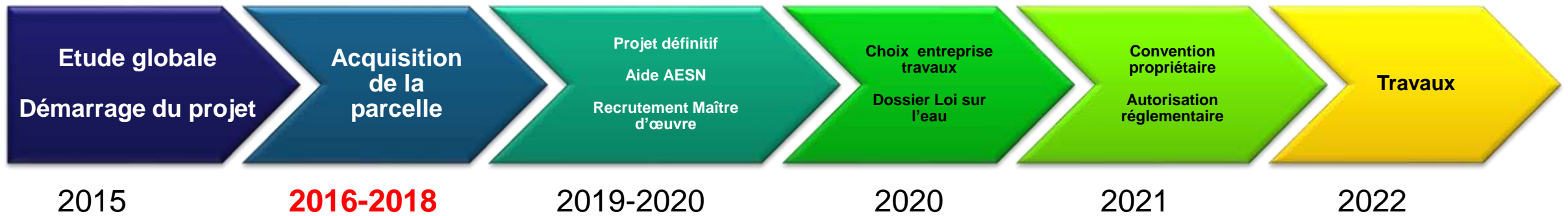
Chargé d'opérations – Service Investissements des
Collectivités, de l'Industrie et des Milieux Aquatiques –
Agence de l'eau Seine-Normandie

Présentation du projet

- Rétablissement de la continuité écologique de l'Ornel au droit du vannage de Chancenay (Haute-Marne)
- Porteur de projet: Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA) et bureau d'étude ISL ingénierie
- CTEC marne amont SMBMA 2019-2024
- Secteur hors Liste 2, mais figure au PAOT 52 répondant aux objectifs du SDAGE
- Financement à 90% de l'AESN: montant d'aide de 184 500 € TTC et 5% EPTB Seine Grands Lacs



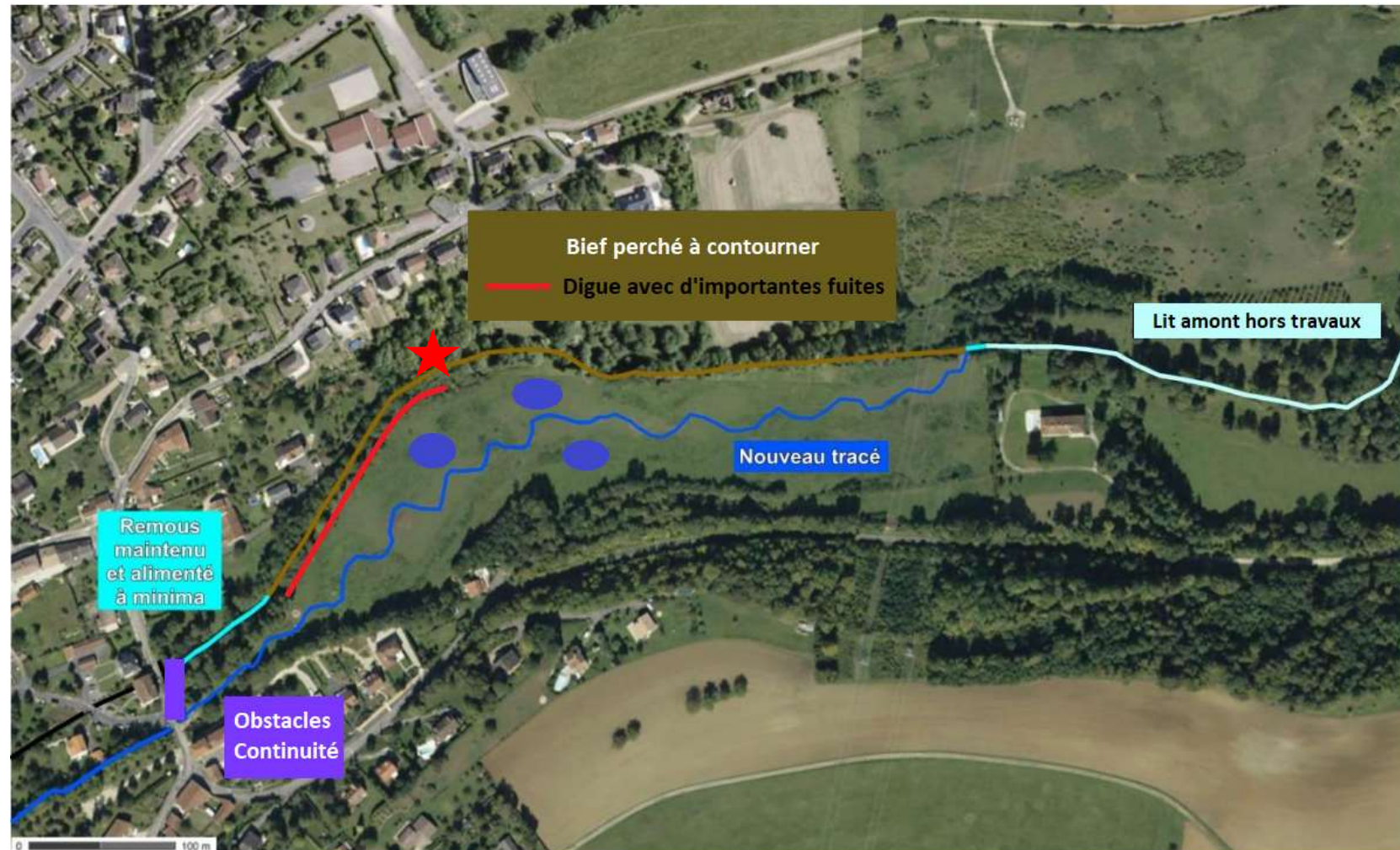
De la genèse du projet à la finalité des travaux



Objectifs du projet

Création d'une rivière contournant le bief du vannage de Chancenay

- Bief perché et vannage faisant obstacle à la continuité et aux écoulements
- Digue du bief fortement dégradée
- ★ Ancien captage communal, réemployé pour alimenter le bief
- Nouveau tracé correspondant au lit d'origine
- Création de mares



Situation avant travaux

Un bief envasé et infranchissable (2 mètres de chute, vannage manuel)



Après travaux

- Acquisition foncière de la prairie en fond de vallée permettant le tracé d'un nouveau lit



- Un tracé volontairement anguleux pour laisser la rivière former son lit d'elle-même





ZEC
restaurée



Des faciès diversifiés, abris sous berges se créent



Zone humide créée
naturellement par sous
dimensionnement du lit
mineur



Quels gains ?

- Préservation et pérennisation du patrimoine hydraulique de Chancenay
- Réduction du risque d'inondation en traversée de village et à l'aval
- Rétablissement complet de la continuité écologique (sédimentaire et piscicole)
- Création d'une importante zone d'expansion de crue par une forte capacité de débordement du cours d'eau dans son lit majeur
- Un cours d'eau renaturé avec de fonctionnalités écologiques retrouvées:
 - Epuration et stockage dans la nappe d'accompagnement
 - Réduction de l'envasement (eutrophisation et réchauffement)
 - Implantation de ripisylve programmée
 - Potentiel de reproduction piscicole
 - Biodiversité liée aux mares

= protection de la ressource en eau

Conclusion

- Projet fédérateur associant les riverains: acquisition foncière et valorisation de la prairie par la commune déjà propriétaire du vannage.
- Prise en compte d'enjeux multiples : continuité écologique et qualité de l'eau, risque inondation, préservation du patrimoine et création d'un parcours pédagogique et récréatif.

Merci pour votre attention



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022





FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Débat avec la salle

06 09 56 16 75

Résilience et SDAGE : favoriser les systèmes agricoles résilients

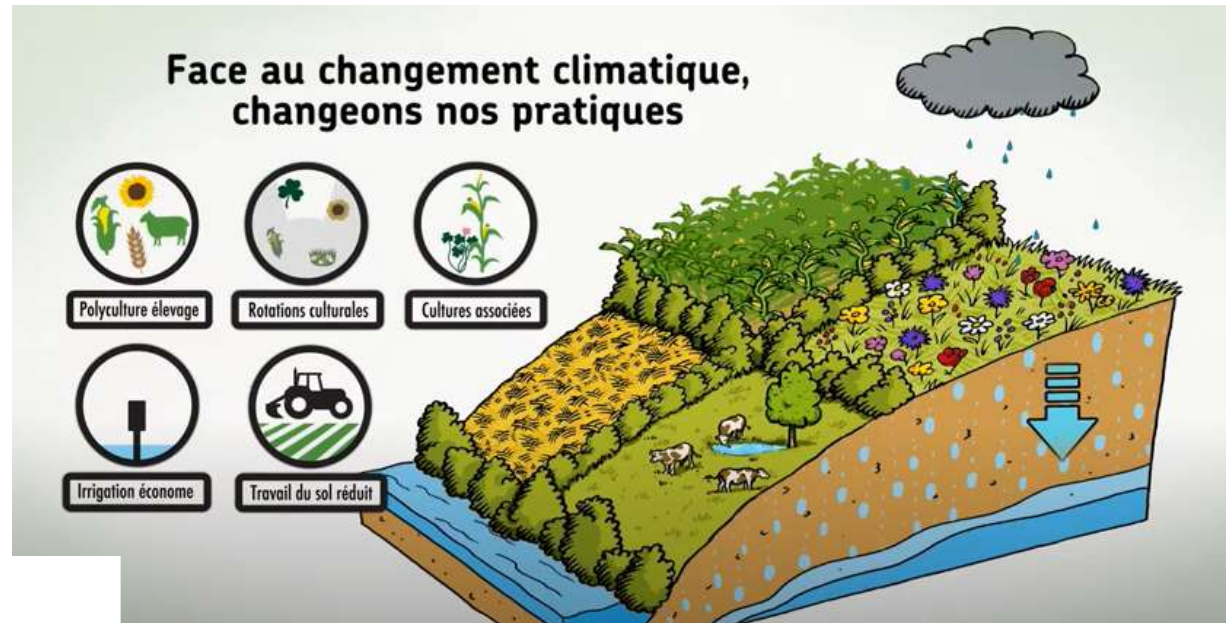
Que dit le SDAGE ?

Adeline LIVE

Chargée de projet politique territoriale
Direction Connaissance & Planification
Agence de l'eau Seine-Normandie

Favoriser les systèmes agricoles résilients

- **Diversifier cultures, variétés, adapter localement : résilience économique & écologique, limiter pollutions diffuses**
- **Haies, arbres : fonctionnement du sol, coupe-vent, favoriser l'infiltration/recharge nappe, limiter érosion & coulées de boues, préserver ressource**
- **Améliorer le cadre de vie et la santé des agriculteurs et des habitants**
- **Soutenir la biodiversité**



Préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable



- Définir les **aires d'alimentation de captage** et les mesures de protection adaptées
- Définir, en concertation, un **plan d'actions**, établi sur la base d'un diagnostic territorial concerté intégrant le contexte économique agricole
- Définir une **stratégie foncière concertée**
- Viser **50% de la surface des captages prioritaires et sensibles** en cultures à bas niveau d'intrants



Développer l'agroécologie, les haies et l'agroforesterie



- **Soutenir les filières permettant de développer les cultures à bas niveau d'intrants (BNI), dont les prairies**
 - > accompagnement technique, financier, foncier, organisationnel
 - > structurer filières, projets alimentaires territoriaux « eau »



- **Limiter le ruissellement**
 - > couverture des sols
 - > Adapter les assolements, les aménagements et le travail des parcelles
 - > préservation des éléments fixes du paysage (haies, bosquets...)



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Favoriser les systèmes agricoles résilients, c'est aussi favoriser les réductions d'émissions de polluants

Léo TYBURCE

Directeur Filières et Territoires – Bio en Grand-Est

François MARCHAND

Administrateur et référent eau, biodiversité et climat – Bio en Grand-Est

Benjamin DELHAYE

Ingénieur Développement – Terres Inovia

François-Xavier SCHOTT

Chef du service multi-performance et transition agricole – Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est

Peggy SEVESTRE

Responsable cellule Protection de la Ressource en Eau – Communauté urbaine du Grand Reims

Stratégie de protection de la ressource en eau du Grand Reims

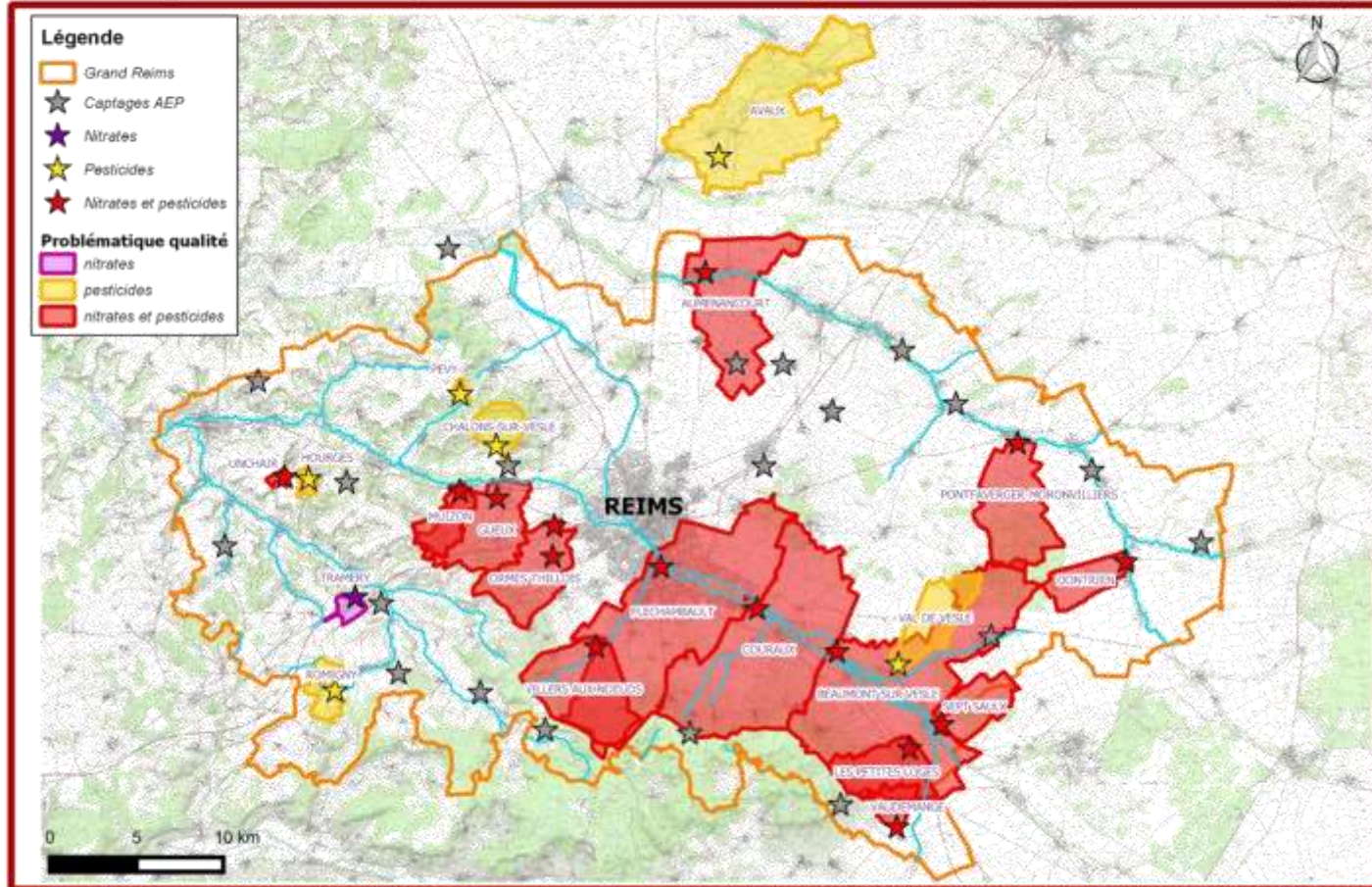
Peggy SEVESTRE

Responsable cellule Protection de la
Ressource en Eau
Communauté urbaine du Grand Reims

La protection d'eau potable du Grand Reims

Captages d'eau potable du Grand Reims et problématique de qualité

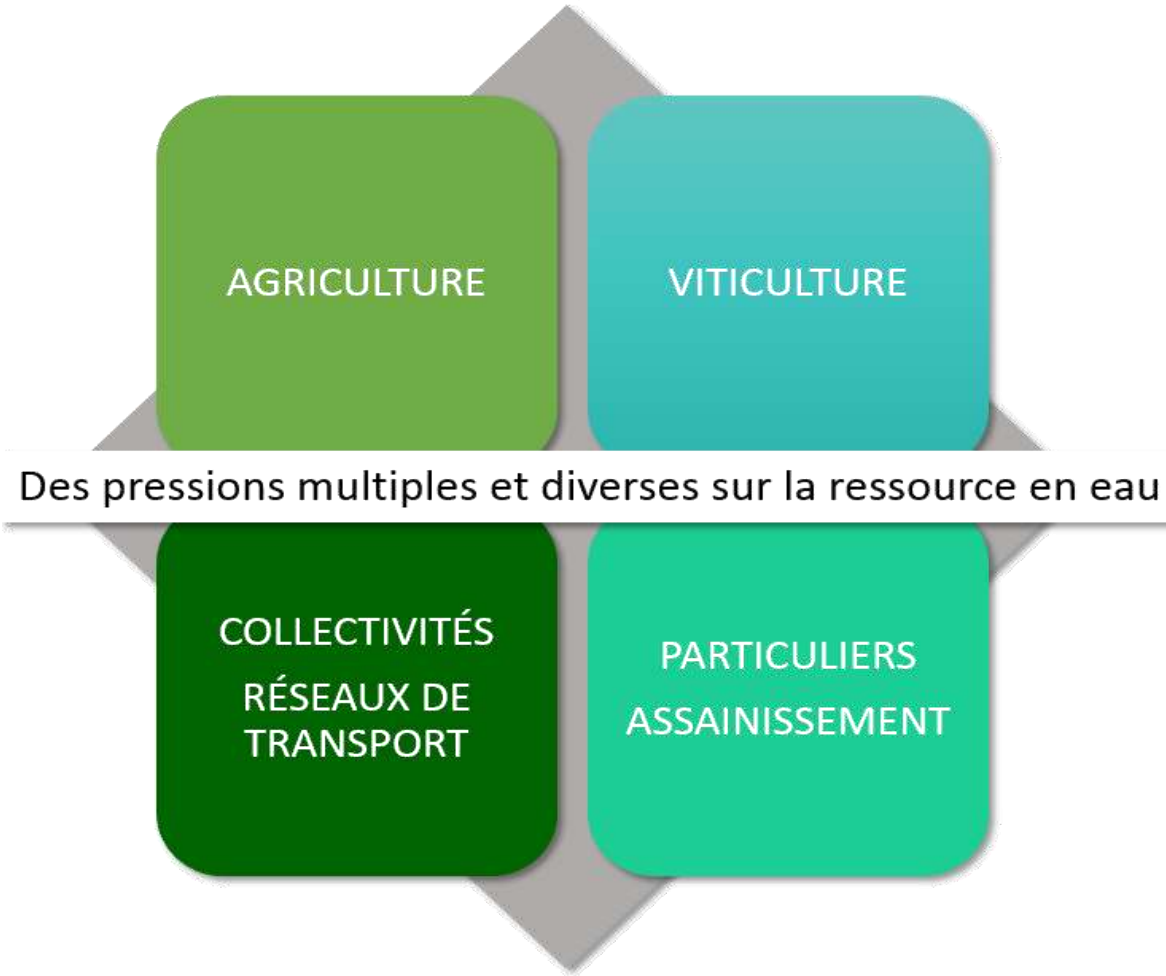
GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Grand Reims - Direction de l'Eau et de l'Assainissement - Mars 2022

Sources : Scan 25, Grand Reims

Un réseau de partenaires



Des partenaires mobilisés

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

COMITÉ CHAMPAGNE
C.I.V.C.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

Bio en Grand Est

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE
Cellule protection de l'eau

cnams
FABRICATION & SERVICES

s.i.a.ba.ve.
au fil de l'eau...

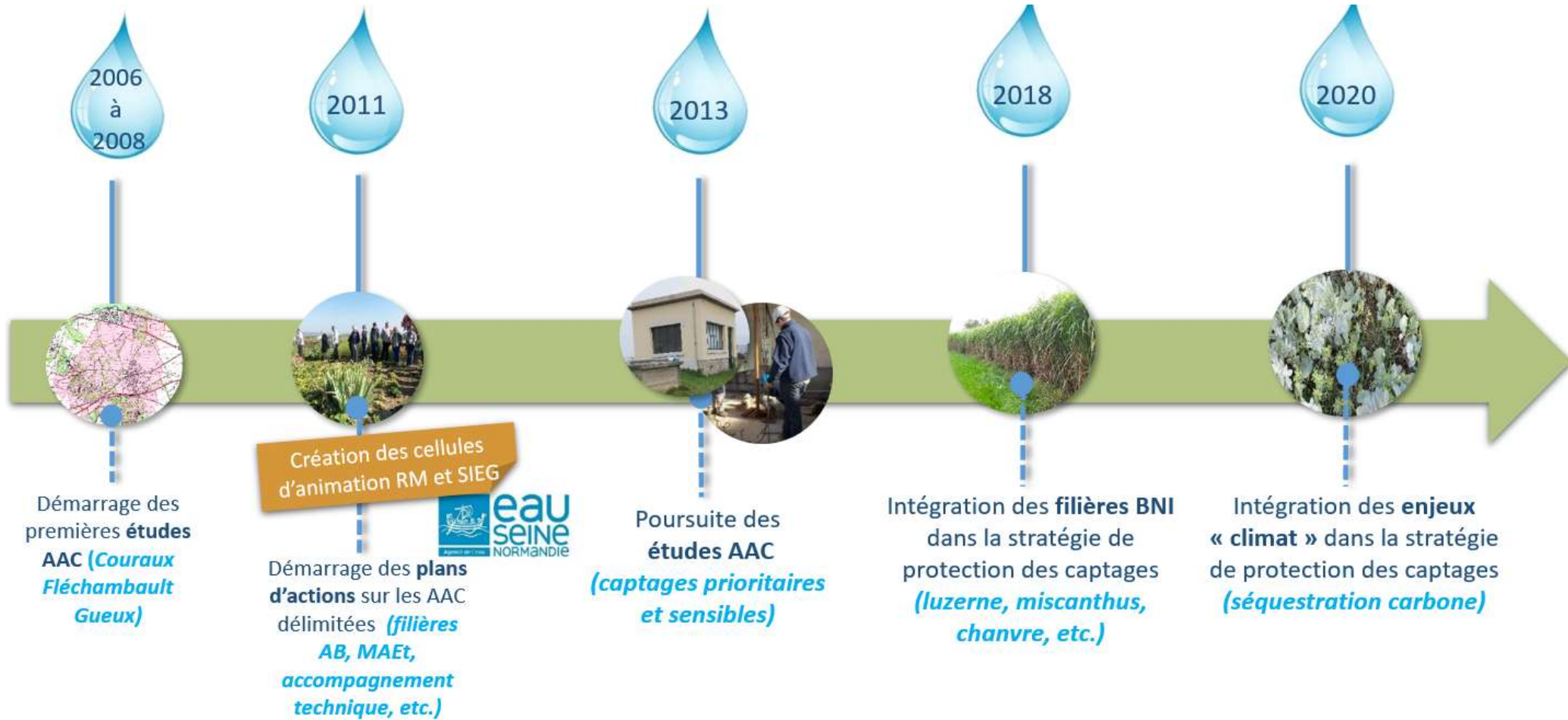
FREDON GRAND EST

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

FREDON GRAND EST

L'ÉCOLE DES JARDINIERS
CULTIVER BIO

Historique de l'animation



Mise en œuvre des plans d'action dans les AAC

Sensibilisation/ formation



**Réunions annuelles
Démonstrations, etc.**



**Veille réglementaire,
technique, économique,
environnementale**



Evolution des pratiques



**Visites d'exploitations,
retours d'expérience, etc.**



**Accompagnement
technique, mise en
réseaux, etc.**



**Evolution des équipements
et des systèmes**



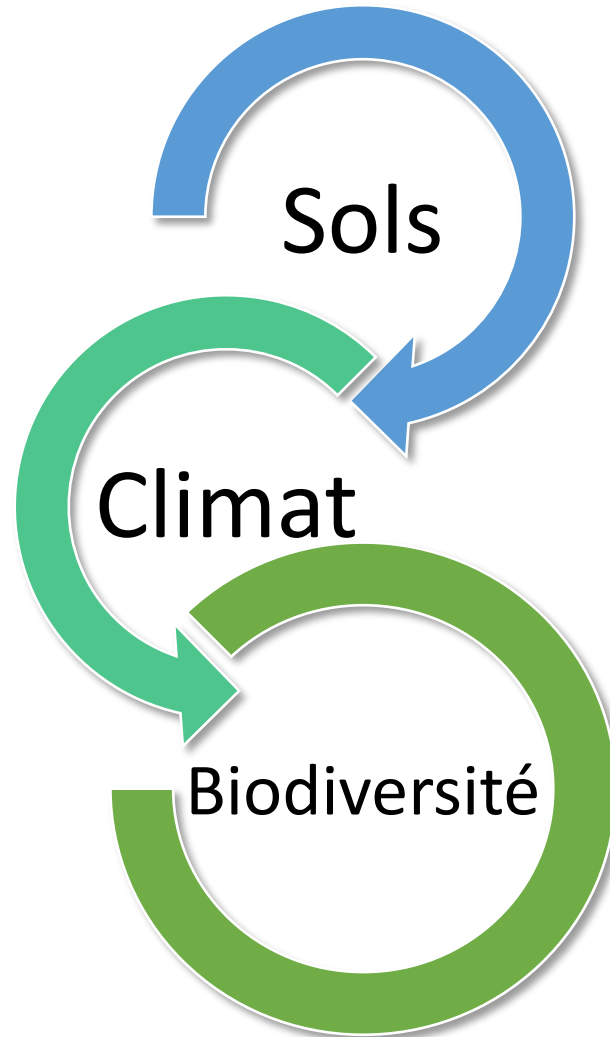
**Promotion des
agroéquipements**



**Incitation conversion AB,
cultures BNI, etc.**



Les perspectives : une démarche de plus en plus intégrée



OUTIL
=
PSE ?



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Débat avec la salle

06 09 56 16 75

Favoriser la sobriété en eau : que dit le SDAGE ?

Adeline LIVE

Chargée de projet politique territoriale
Direction Connaissance & Planification
Agence de l'eau Seine-Normandie

Favoriser la sobriété

L'eau n'est pas une ressource infinie

Le climat change en France, cela impacte l'eau, la biodiversité et tous les utilisateurs de l'eau.

D'ici à 2070-2100, on annonce une raréfaction des ressources en eau disponibles :


↓ **10% à 50%**
de débit en moins pour
les grands fleuves français


↓ **10% à 30%**
de volume disponible en moins
dans les nappes phréatiques

Les Français sont conscients de l'impact du changement climatique sur le cycle de l'eau. Pour environ 9 Français sur 10, il a des répercussions sur les sécheresses, la biodiversité et la qualité de l'eau des cours d'eau.

Favoriser la recherche de sobriété en eau pour tous les usages

- **Réduire la consommation**

Eau potable : fiabiliser les réseaux, alternatives, adapter le développement urbain

Usages économiques : sobriété, recyclage, diversification

Agriculture : réduire les besoins, optimiser l'irrigation

(cf. *Pratiques et systèmes agricoles résilients en condition de sécheresse*)

- **Garantir un équilibre pérenne entre ressources en eau et demandes**

Secteurs à l'équilibre quantitatif fragile (cf. [Géo-SN](#))

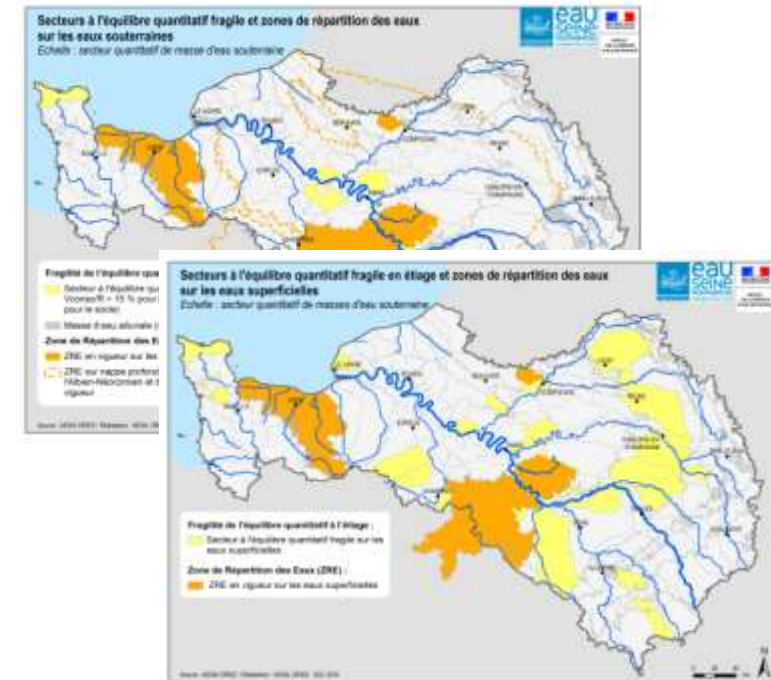
Etudes de volumes prélevables d'ici 2025

- **Encadrement de la création et alimentation de retenues**

En complément à des actions d'économie d'eau et d'infiltration

Cadre collectif

Respect du bon fonctionnement du cours d'eau : période de remplissage, maintien du débit, effet cumulatif





FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022

Philippe PINON-GUERIN
Vice-Président de la Commission territoriale
Vallées de Marne
Directeur du Conservatoire des Espaces
Naturels de Champagne-Ardenne

Jean-Christophe INGLARD
Directeur territorial Vallées de Marne
Agence de l'eau Seine-Normandie



MERCI DE VOTRE ATTENTION



FORUM DES ACTEURS DE L'EAU DES VALLÉES DE MARNE

Vendredi 24 juin 2022